

*Le budget—M. Trudeau*

ger avec les sociétés ce qui restera des recettes après que les provinces productrices auront accaparé la part qu'elles veulent, quelle qu'elle soit? Son silence devient gênant, monsieur l'Orateur. Il a refusé de prendre la part soit du gouvernement fédéral, soit des gouvernements provinciaux dans ce conflit sur le partage des recettes. Il a refusé de proposer d'autres solutions.

Il a choisi de donner l'impression qu'il s'oppose tout à fait à la position du gouvernement fédéral, mais il n'a pas indiqué qu'il s'y opposait vraiment. Il a choisi de donner l'impression qu'il était d'accord avec le gouvernement de l'Alberta, sans jamais indiquer qu'il était vraiment d'accord avec lui. Dans la meilleure tradition conservatrice, il a évité les questions fondamentales et a préféré la grandiloquence aux faits et la rhétorique aux engagements. Il ne mérite pas d'être félicité, même par les pragmatistes politiques de son propre parti. Il mérite d'être démasqué et c'est ce que j'ai l'intention de faire.

L'attaque du chef de l'opposition s'étayait sur l'hypothèse que les provinces productrices n'auraient jamais accepté l'accord de fixation du prix du pétrole de mars si elles avaient su que nous refuserions de reconnaître les redevances provinciales comme des dépenses déductibles aux fins d'impôt. Il a donc laissé entendre que le partage des recettes des industries extractives constituait un élément essentiel de l'accord de mars. Il a aussi indiqué qu'avant la conclusion de l'accord, le gouvernement fédéral avait déjà décidé en secret de ne pas autoriser la déduction des redevances et que cette prétendue décision faussait toute déclaration de notre part selon laquelle nous avions négocié de bonne foi avec les provinces au début de l'année.

J'aimerais d'abord réfuter l'insinuation voulant que le gouvernement fédéral n'ait pas averti les gouvernements provinciaux avant la conférence de mars qu'il prendrait des mesures sévères pour protéger ses propres intérêts si les provinces modifiaient leur barème de redevances de façon à empêcher le gouvernement fédéral d'imposer les industries extractives ou à réduire la portée des impôts fédéraux. J'aimerais en même temps parler de l'affirmation selon laquelle le gouvernement fédéral a violé d'une façon quelconque l'accord de mars en modifiant par la suite le niveau de l'impôt fédéral perçu des industries extractives. En premier lieu, monsieur l'Orateur, je rappelle que les questions de niveaux fédéral et provincial d'imposition n'entraient pas en ligne de compte dans l'accord intervenu en mars dernier. C'était un accord sur les prix, et non sur le partage des profits.

Pour clarifier la situation, je tiens également à rappeler à la Chambre l'attitude antérieure que nous avons adoptée à la fin de janvier dernier à l'occasion d'une conférence à laquelle tout le monde a pu assister par le truchement de la télévision, attitude qui tendait précisément à la conclusion d'un accord sur le partage des profits. Nous avions proposé une formule de partage. Cette formule qui aurait dû être débattue ne le fut pas. C'est parce que l'idée même du partage avait été rejetée qu'en mars dernier, alors que nous n'avions plus que quelques jours pour mettre un semblant d'ordre dans l'industrie pétrolière, nous avons dû agir. Voilà pourquoi nous avons renoncé à soulever la question de partage; nous avons cherché à en venir à un accord sur les prix et sur quelques autres questions dont j'ai fait rapport à la chambre et dont je vais parler. Encore une fois, nous devons envisager les choses dans la perspective de janvier dernier, soit celle du partage. Nous ne voulions pas que les industries se voient forcées d'abandonner les affaires. Nous ne voulions pas que la part des

provinces fût trop petite. Nous ne voulions pas que notre part fût excessive. Nous voulions discuter de partages équitables, mais cette discussion n'a pas eu lieu.

Nous en arrivons donc à l'accord de mars dernier. C'est un fait que peu avant cet accord, soit au début de mars, les premiers ministres Lougheed et Blakeney m'avaient fait connaître leurs intentions—le premier proposant de hausser le niveau des redevances à 65 p. 100 environ au-dessus des prix du pétrole qui se pratiquaient alors, le second proposant de le hausser presque à 100 p. 100. Par exemple, le premier ministre Lougheed m'a parlé en privé, le 4 mars, de son intention de faire passer ce taux à 65 p. 100, et je lui ai fait part de mes réserves à cet égard. Je lui ai dit au téléphone le 8 mars que ce serait à notre avis tronquer exagérément ce que nous estimons une part fédérale raisonnable des recettes fiscales provenant de sociétés.

● (1620)

Les niveaux d'imposition et de redevance ont donc effectivement fait l'objet de nombreux entretiens avec les premiers ministres Blakeney et Lougheed au cours de la période qui a précédé le 27 mars, mais sans qu'aucune entente ne soit conclue. J'ai souligné que les nouvelles dispositions concernant les redevances envisagées par les deux provinces et leur ampleur inquiétaient considérablement le gouvernement fédéral. Je leur ai signalé que nous devions nous réserver le droit de prendre toute mesure fiscale qui nous paraissait juste et nécessaire pour garantir les recettes du gouvernement fédéral. A titre de confirmation du fait que nous avons informé les provinces de nos inquiétudes au sujet du niveau de redevances, et que nous les avons prévenues que nous étions déterminés à protéger les intérêts fédéraux, on pourra consulter les lettres que j'ai échangées avec les premiers ministres de l'Alberta et de la Saskatchewan à ce sujet, et dont j'ai déposé des copies sur la table de la Chambre lundi.

Les lettres à peu près analogues que j'ai envoyées à chacun des premiers ministres le 12 mars cette année, 15 jours avant l'entente sur le prix du pétrole, non pas une entente sur les impôts, constituent des références précieuses. Dans ma lettre au premier ministre Lougheed, je déclarais entre autres:

Enfin, en ce qui concerne la politique pétrolière en tant que telle, j'aimerais faire certaines remarques sur les répercussions que la politique provinciale en matière de redevances pourrait avoir sur les impôts des sociétés. L'imposition du revenu des sociétés représente depuis longtemps l'un des plus importants leviers d'une politique de développement économique et fiscale fédérale. Je pense en outre qu'il va de soi que le gouvernement fédéral doit pouvoir partager dans une mesure raisonnable les diverses sources de revenus de l'ensemble du pays. Dans le passé, il n'a pas été difficile de concilier les intérêts des gouvernements fédéral et provinciaux à cet égard, mais l'imposition du revenu supplémentaire engendré par l'augmentation du prix du pétrole nous pose une nouvelle série de problèmes.

Je poursuis ma citation, monsieur l'Orateur:

Comme je vous l'ai signalé, nous sommes d'avis qu'il faut sauvegarder l'efficacité du droit fédéral d'imposition pour s'assurer les recettes nécessaires.

Comme je le disais, il s'agit ici de mon appel téléphonique au premier ministre, M. Lougheed. J'ai ajouté ensuite: Sauf erreur, les provinces sont parfaitement conscientes de la chose, mais elles croient que toute mesure fédérale devrait se borner au domaine de l'impôt sur le revenu des sociétés. Dans le cadre du régime fiscal actuel, des redevances provinciales très élevées rognent évidemment les recettes fiscales levées sur les sociétés et réduisent sensiblement la portée des stimulants que le gouvernement fédéral pourrait juger nécessaires au maintien de la prospection.

Je répète ces mots «des redevances provinciales très élevées». Je continue de citer des passages de la lettre en